

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Jeudi 25 Janvier 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 27      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le *vendredi 19 janvier 2018* s'est réuni le jeudi 25 janvier 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge CALZAVARA Martine, CARRERE-GALDIN Nicole, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, COUZINEAU Patrick, ANGELY Lydie, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, MARCHAND Jean-Pierre, SPECOGNA Marilyn, Hervé BROUILLON, MAHIEU Anne, HOCQUELET Joël, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, MAURIN Patrick Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, BALLEREAU Marie-Catherine, BRETAGNE Karine, FIGUÈS Fatima, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles

Pouvoirs : de BALLEREAU Marie-Catherine à MARCHAND Jean-Pierre, de BRETAGNE Karine à CAMPS Brigitte, de FIGUES Fatima à MAHIEU Anne, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, de CILLIERES CHARLES à CERUTI Michel

-----

**A.07**

**Octroi protection fonctionnelle à des agents municipaux**

Le 20 décembre 2017, dans le cadre d'une intervention, les policiers municipaux PY Yohan, MEHATS Hélène, LARROY Rachel, CAMPAGNOL Olivier, POGET Jean-Paul et BENKHADDA Jaouad ont été dans le cadre de leurs missions, victime d'outrage sur personne dépositaires de l'autorité publique de la part de messieurs BOUCHE Jean-Paul et Billy.

Je vous rappelle que la collectivité est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont ils pourraient être victime, sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. La collectivité est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Les policiers municipaux ont été insultés et les propos tenus relèvent de l'outrage par parole à personne dépositaire de l'autorité publique.

Ces agents ont déposé plainte et ont été auditionnés par la gendarmerie.

Ils vont se constituer partie civile et demander des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi. L'audience au tribunal correctionnel d'Agen chambre détachée à Marmande a été fixée au lundi 7 mai 2018 à 14h.

C'est pourquoi, il convient d'octroyer la protection fonctionnelle à ces six policiers municipaux.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'octroyer la protection fonctionnelle aux six policiers municipaux : PY Yohan, MEHATS Hélène, LARROY Rachel, CAMPAGNOL Olivier, POGET Jean-Paul et BENKHADDA Jaouad
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 –  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 26 janvier 2018

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 31/01/2018  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 31/01/2018.

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

